

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 19 Septembre 2017

Délibération n°65-2017 relative au référentiel PCA 2017/2018

VU le décret n°90-50 du 12 Janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le référentiel PCA pour 2017/2018, avec la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la prime de charges administratives ainsi que les taux maximum d'attribution.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	18
Membres en exercice	36	Membres représentés	10
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée


 Visa du Président
 Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Référentiel PCA

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 25-09-2017

Document mis en ligne le : 25-09-2017